Conseil Municipal
Ville de
Carbon-Blanc

PROCES-VERBAL

Séance du 02 JUILLET 2026
à 18 heures 30

à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, **le 02 juillet deux mille vingt-six à 18 heures 30**, sous la présidence de ***Monsieur Yohann GIACOMETTI***, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- ✓ Monsieur Yohann GIACOMETTI, Maire
- ✓ Madame Marine BONNIN, Adjointe au Maire
- ✓ Monsieur Thierry SIBELET, Adjoint au Maire
- ✓ Madame Genifer TEYSSIER, Adjointe au Maire
- ✓ Monsieur Lionel BARRAN, Adjoint au Maire
- ✓ Madame Estelle TUELLA, Adjointe au Maire
- ✓ Monsieur Karim HALIMI, Adjoint au Maire
- ✓ Madame Marion BOURDIEU, Adjointe au Maire
- ✓ Monsieur Antoine COUSIN, Conseiller Municipal Délégué
- ✓ Madame Mélissa LAMAIGNERE, Conseillère Municipale Déléguée
- ✓ Monsieur Pierre-Jean TEXIER, Conseiller Municipal Délégué
- ✓ Madame Claire MINGOT, Conseillère Municipale Déléguée (à partir du point 8)
- ✓ Madame Emilie MAGNÉ, Conseillère Municipale Déléguée
- ✓ Monsieur Jean-Luc GUILHEM, Conseiller Municipal Délégué
- ✓ Madame Isabelle LE THOEUFF, Conseillère Municipale Déléguée
- ✓ Monsieur Michel HALET, Conseiller Municipal Délégué
- ✓ Madame Catherine JUGET, Conseillère Municipale Déléguée
- ✓ Monsieur Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué
- ✓ Madame Kimberley DEPINOY, Conseillère Municipale Déléguée
- ✓ Monsieur Claude LECUYER, Conseiller Municipal Délégué
- ✓ Madame Valérie POUJOL, Conseillère Municipale Déléguée
- ✓ Madame Laura GIRARD, Conseillère Municipale Déléguée
- ✓ Monsieur Jean-François LUCOT, Conseiller Municipal Délégué
- ✓ Madame Elise CACOUAULT, Conseillère Municipale Déléguée
- ✓ Monsieur Jean-Luc PRIM, Conseiller Municipal Délégué
- ✓ Madame Anne DUBOÉ, Conseillère Municipale Déléguée

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame LE THOEUFF qui a donné pouvoir à Monsieur GIACOMETTI
- Monsieur BRENON qui a donné pouvoir à Madame BONNIN
- Monsieur LHUILLIER qui a donné pouvoir à Monsieur COUSIN
- Madame MINGOT qui a donné pouvoir à Madame TUELLA (retard jusqu'au point 8)
- Monsieur LABESSE qui a donné pouvoir à Madame DUBOÉ

SOMMAIRE

Conseil Municipal 1

procès-verbal de la séance précédente 4

1. DESIGNATION DU REPRESENTANT MUNICIPAL AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (SDEEG) 4

2. URBANISME – ACQUISITION DE LA PARCELLE AA216 RUE DU CABERNET 5

3. URBANISME - VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS AU SDEEG – REALISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE DU GIRATOIRE DE LA GARDETTE 5

4. CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR 6

5. AFFAIRES GENERALES – REDECOUPAGE DU PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE 6

6. PERSONNEL – MISE A JOUR DES EFFECTIFS 7

7. PERSONNEL – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET 9

8. CULTURE – DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION TERRE ET OCEAN 10

DÉLIBÉRATIONS DÉGROUPÉES 11

9. URBANISME - VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS AU SDEEG – REMPLACEMENT HORLOGES ASTRONOMIQUES DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC 11

10. REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX (restauration, transport scolaire, alsh, action jeunes, école multisports, vacances sportives et accueil périscolaire) 13

11. POLICE MUNICIPALE – CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA VILLE ET LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT 21

12. ASSOCIATION LES MAINS AGILES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OCTOBRE ROSE 2026 24

13. AUTORISATION A APPROUVER LE CADRE ETHIQUE ET RESPONSABLE POUR L'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DE BORDEAUX METROPOLE 25

14. QUESTIONS DIVERSES (demandées par le groupe « vivre Carbon-Blanc » 26

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur GIACOMETTI soumet le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026.

Madame DUBOÉ propose trois modifications sur ce procès-verbal :

- ✓ Une faute d'orthographe en page 11, « établi » et non « établit »
- ✓ En page 22, intervention de M. BARRAN, la dépense de fonctionnement n'est pas de 10 358,857€ mais de 10 358 857 €
- ✓ Enfin, en page 27, lors de l'intervention de M. LABESSE, ce n'est pas 2021 mais 2020 lorsqu'il dit : « *Je vous rappelle qu'en 2020, nous avions sollicité les têtes de liste des trois listes qui étaient candidates au premier tour des municipales pour qu'elles proposent chacune, quelques personnes..... »*

Madame DUBOÉ précise que ces modifications seront transmises à Madame DARBLADE par écrit après cette séance.
Monsieur le Maire remercie le groupe d'opposition pour sa vigilance et indique que les rectifications seront prises en compte et seront apportées au procès-verbal.

Monsieur le Maire soumet de nouveau le procès-verbal de la séance du 30 avril à l'approbation de l'Assemblée Plénière qui l'entérine à l'unanimité.

Monsieur GIACOMETTI ouvre la séance et propose Monsieur Antoine COUSIN comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Après en avoir échangé avec le groupe d'opposition, Monsieur le Maire indique que certaines questions de l'ordre du jour ont pu être regroupées. Ainsi, il a été convenu qu'un résumé des délibérations fera l'objet d'un vote unique. Pour cette séance, il s'agit des points suivants :

DÉLIBÉRATIONS GROUPÉES

1. DESIGNATION DU REPRESENTANT MUNICIPAL AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (SDEEG)

DELIBERATION N° 2026-43

Vu la délibération du Comité syndical du SDEEG en date du 24 juin 2025 ;

Vu la notification faite par le SDEEG de la volonté du Comité syndical de modifier les statuts du syndicat pour répondre à deux objectifs : distinguer l'exercice des compétences et des prestations de service et modifier la répartition et le nombre des sièges au sein de l'organe délibérant,

Vu la délibération du 31 mars dernier nommant deux membres, Monsieur GIACOMETTI et Monsieur COUSIN, il convient donc de garder qu'un seul membre à siéger à cette institution,

Vu la remarque de la Préfecture sur la non-conformité du nombre de représentants municipaux au SDEEG, Conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégué est élu par le Conseil Municipal à scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la candidature de Monsieur GIACOMETTI en tant que représentant au sein du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG).

2. URBANISME – ACQUISITION DE LA PARCELLE AA216 RUE DU CABERNET

DELIBERATION N° 2026-44
Présenté en Commission Urbanisme et Aménagement Urbain du 10 juin 2026

Monsieur GIACOMETTI indique que l'Association Syndicale Libre « Les Hautes Rives 2 » a sollicité la Ville de Carbon-Blanc afin que celle-ci procède à l'acquisition de la dernière parcelle dont elle reste propriétaire. Cette cession permettra à terme la dissolution de l'ASL.
Il précise que l'Association Syndicale propose de céder ce terrain à la commune pour l'euro symbolique, conformément à la volonté des parties de favoriser l'intérêt général et la continuité du service public local. L'entretien des parcelles sera assuré par la commune via les services mutualisés de la métropole.

Monsieur GIACOMETTI propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AA n°216 d'une superficie de 522 m², située rue du Cabernet ;
- d'autoriser cette acquisition pour un montant de 1 € symbolique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette acquisition.

3. URBANISME - VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS AU SDEEG – REALISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE DU GIRATOIRE DE LA GARDETTE

DELIBERATION N° 2026-45
Présenté en Commission Urbanisme et Aménagement Urbain du 10 juin 2026

Monsieur GIACOMETTI rappelle que le cadre de l'exercice de la compétence « Éclairage public » est transférée au Syndicat Départemental Energies et Environnement (SDEEG), la commune de Carbon-Blanc souhaite participer au financement des travaux relatifs à la réalisation du réseau d'éclairage du giratoire de la Gardette.

Conformément à l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux statuts du SDEEG ainsi qu'au Règlement Administratif, Financier et Technique de transfert et d'exercice de la compétence Éclairage public validé le 27 novembre 2024, les collectivités peuvent financer certaines opérations par le biais d'un fonds de concours inscrit en section d'investissement.
Cette modalité de financement concerne les opérations dont le montant est supérieur à 4 000 € HT. En l'espèce, le coût total hors taxe des travaux de réalisation du réseau d'éclairage public du giratoire de la Gardette s'élève à 10 808,90 € HT.

Monsieur GIACOMETTI indique que le montant du fonds de concours versé par la commune ne pouvant excéder les trois-quarts du coût hors taxes de l'opération, il propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours au SDEEG d'un montant de 8 106,68 € pour la réalisation du réseau d'éclairage du giratoire de la Gardette,
- de préciser que cette dépense sera inscrite en section d'investissement du budget communal.

Cette dépense sera imputée à la section d'investissement du budget communal.

4. CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

DELIBERATION N° 2026-46
Présenté en Commission Education/Enfance/Jeunesse et Parentalité du 15 juin 2026

Madame POUJOL indique une nécessité de modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes comme suit :

CHAPITRE 2/ARTICLE 2 :
« Si, sur un site, un poste n'est pas pourvu à l'issue des élections, le candidat non élu, tous sites confondus, ayant eu le plus fort pourcentage de voix, sera déclaré élu. »
CHAPITRE 2/ARTICLE 3 :
« Les élections se déroulent tous les 2 ans, à compter de l'année 2026. Elles se déroulent avant le 30 novembre. »
CHAPITRE 3/ARTICLE 2 :
« La mixité constitue un objectif prioritaire, toutefois en l'absence de candidatures équilibrées filles/garçons, il pourra être dérogé à la parité. »
CHAPITRE 3/ARTICLE 3 :
« L'élection se tient sur une demi-journée au terme de ces 2 semaines. »
« En cas de pluralité d'élections, elles devront toutes se dérouler sur une même semaine. »
CHAPITRE 4-2/ARTICLE 2 :
« Le CMJ pourra rechercher d'autres financements (subventions, mécénat, ...) selon ses projets avec l'aide des animateurs pour le montage des dossiers. »
CHAPITRE 5/ARTICLE 1 :
« Les convocations aux séances plénières sont envoyées par les animateurs du CMJ, une semaine avant la date de la réunion. »

Madame POUJOL demande au Conseil Municipal de valider les modifications du règlement intérieur du CMJ comme présentées précédemment.

5. AFFAIRES GENERALES – REDECOUPAGE DU PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE

Madame BONNIN indique que ce point ne fait pas l'objet d'une délibération mais d'une information.
Elle propose de revoir intégralement le périmètre actuel des bureaux de vote face au nombre d'électeurs qui dépasse, dans 3 bureaux, le plafond haut, de 1000 électeurs, préconisé par le Ministère de l'Intérieur. Un travail en étroite collaboration avec le service urbanisme a été effectué afin de prendre en compte les constructions à venir et ainsi évaluer le nombre potentiel d'électeurs de la commune. Cette projection permet d'anticiper le nombre de bureaux à créer et de redéfinir le périmètre de chaque bureau pour une meilleure cohérence et surtout une meilleure lisibilité des administrés.

Madame BONNIN propose de :

- Créer 2 bureaux supplémentaires
- Créer de nouveaux lieux de vote et d'en remplacer un
- Redéfinir les périmètres de chaque bureau
- Réattribuer un numéro de bureau à chaque périmètre en cohérence avec la physionomie du territoire

Ainsi, Madame BONNIN indique pour les prochaines élections le nombre potentiel d'électeurs sera beaucoup moindre dans certains bureaux.

- Bureau 1 : environ 889 électeurs
- Bureau 2 : environ 906 électeurs
- Bureau 3 : environ 895 électeurs (551 électeurs pour les prochaines élections)
- Bureau 4 : environ 810 électeurs
- Bureau 5 : environ 850 électeurs (510 électeurs pour les prochaines élections)
- Bureau 6 : environ 896 électeurs
- Bureau 7 : environ 823 électeurs (617 électeurs pour les prochaines élections)
- Bureau 8 : environ 869 électeurs (579 électeurs pour les prochaines élections)

6. PERSONNEL – MISE A JOUR DES EFFECTIFS

DELIBERATION N° 2026-47
Présenté en Comité Social Territorial du 18 juin 2026

Madame BONNIN rappelle qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour régulièrement les effectifs de la collectivité nécessaires au bon fonctionnement et à la vie des services,

Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'un tableau des emplois permanents à jour de chaque création, modification ou suppression d'emplois,

Considérant qu'il convient de créer les grades de catégorie A et B de la filière administrative, afin d'anticiper le remplacement de la responsable du service communication en lien avec son futur départ en mutation et d'anticiper une éventuelle réorganisation du service,

Considérant qu'il convient de créer un poste de catégorie C de la filière administrative, afin de pallier le remplacement de la responsable du service de la communication en lien avec son futur départ en mutation et d'anticiper une éventuelle réorganisation de ce service,

Considérant qu'il convient de créer un grade de catégorie B de la filière technique, faisant suite au jury de recrutement pour le poste de responsable du service scolaire et restauration,

Considérant qu'il convient de créer un poste de catégorie B de la filière médico-sociale, faisant suite au recrutement pour un poste d'auxiliaire de puériculture au sein de la direction de la petite enfance,

Considérant qu'il convient de créer un grade de catégorie C de la filière technique, afin de pallier la réaffectation d'un agent sur un poste administratif dans le cadre d'une mobilité interne,

Considérant qu'il convient de créer un grade de catégorie C de la filière culturelle, afin de permettre à un agent d'accéder à un avancement de grade et d'être nommé,

Considérant qu'il convient de créer un grade de catégorie C de la filière animation, à la suite d'une fin anticipée de disponibilité pour convenances personnelles,

Considérant que, conformément à l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique, en cas d'indisponibilité temporaire des agents recrutés sur ces emplois permanents et afin d'assurer la continuité du service public, un agent contractuel de remplacement pourra être recruté sur le grade occupé par l'agent momentanément indisponible, selon les conditions de rémunération correspondantes à l'échelle indiciaire de son grade, ou les échelles indiciaires du cadre d'emplois si le profil de l'agent recruté pour assurer le remplacement, notamment ses diplômes, qualifications et expériences, le justifient, sans que toutefois celle-ci soit manifestement disproportionnée,

Considérant que, conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire selon la procédure dudit code, un agent contractuel pourra occuper cet emploi afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territoriale pour une durée d'un an, renouvelable une seule fois pour la même durée, selon les conditions de rémunération correspondantes à l'échelle indiciaire du grade, ou les échelles indiciaires du cadre d'emplois si le profil de l'agent recruté pour assurer le remplacement, notamment ses diplômes, qualifications et expériences, le justifient, sans que toutefois celle-ci soit manifestement disproportionnée,

Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu le 18 juin 2026,

Considérant qu'en conséquence, le tableau des effectifs doit être mis à jour de manière à répondre aux besoins de la collectivité définis plus haut,

Madame BONNIN propose au Conseil Municipal les modifications suivantes du tableau des effectifs :

- De CREER les emplois et les grades suivants :

POSTE	QUOTITE	GRADES OUVERTS POUR CET EMPLOI ET CATEGORIE	DATE
Responsable de la communication	35/35èmes	1 – Attaché territorial 1 – Rédacteur territorial 1 – Rédacteur principal de 2ème classe 1 – Rédacteur principal de 1ère classe	01/08/2026
Chargé(e) de communication	35/35èmes	1 – Adjoint administratif territorial 1 – Adjoint administratif principal de 2ème classe 1 – Adjoint administratif principal de 1ère classe	01/08/2026
Responsable du service Scolaire, Entretien et Restauration	35/35èmes	1 – Technicien principal de 2ème classe	01/08/2026
Auxiliaire de puériculture	35/35èmes	1 – Auxiliaire de puériculture de classe normale	01/08/2026
Accompagnement Educatif Petite Enfance	35/35èmes	1 – Adjoint technique principal de 2ème classe	01/08/2026
Chargée de l'action culturelle	35/35èmes	1 – Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	01/08/2026
Animatrice Enfance jeunesse	35/35èmes	1 – Adjoint d'animation principal de 2ème classe	01/08/2026

En fonction du recrutement les postes restés vacants seront supprimés par le biais d'une nouvelle délibération.

- MODIFIER le tableau des emplois permanents conformément aux dispositions présentées à l'article 1 ainsi qu'en propos introductifs.

- DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 et suivants.

7. PERSONNEL – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET

DELIBERATION N° 2026-48
Présenté en Comité Social Territorial du 18 juin 2026

Madame BONNIN informe qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour continuer à mener à bien le projet de reprise de la gestion du cinéma de la collectivité et du développement de son offre,

Considérant qu'en raison des tâches à effectuer, à savoir propositions et élaboration d'une stratégie de développement du cinéma, étude et demandes de financements, assurer les projections, l'accueil, la maintenance technique ainsi que le secrétariat, communiquer dans une dynamique de médiation culturelle, proposer et assurer le choix de la programmation, développer des partenariats et coordonner l'animation de réseaux (bénévoles...), il est nécessaire de créer un emploi non permanent à temps non complet à raison de 17,50 heures hebdomadaires annualisés relevant de la catégorie hiérarchique B sur la base du grade de technicien territorial,

Considérant que le contrat de projet est signé pour une durée de 2 ans soit du 19 août 2026 au 18 août 2028 inclus,

Considérant que la rémunération de l'agent est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement de technicien territorial et que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,

Considérant que la collectivité pourra procéder à une rupture anticipée du contrat de projet après un délai d'un an minimum si le projet ne peut pas être réalise, ou que le résultat du projet a été atteint avant l'échéance prévue du contrat. Dans ce cas, l'agent percevra une indemnité d'un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat,

Considérant que le contrat est renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. Par ailleurs, les services accomplis dans le cadre du contrat de projet ne sont pas pris en compte dans la durée totale de 6 ans exigée pour bénéficier d'un renouvellement en contrat à durée indéterminée,

Madame BONNIN propose au Conseil Municipal de :

- RECRUTER un contrat de projet sur le grade de technicien territorial à raison de 17,50 heures hebdomadaires annualisés pour effectuer les missions énoncées dans la présente délibération pour répondre au besoin temporaire de la collectivité afin de continuer à mener à bien le projet de reprise de la gestion du cinéma de la collectivité et du développement de son offre à compter du 19 août 2026 pour une durée de 2 ans

- DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 et suivants.
- AUTORISER Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

8. CULTURE – DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION TERRE ET OCEAN

DELIBERATION N° 2026-49

Madame TEYSSIER informe que dans le cadre du Printemps de Carbon-Blanc 2026, un défi sportif solidaire a été réalisé en collaboration avec le service des sports de la ville. Le règlement de ce défi stipulait que si le nombre de 20 tours était atteint, une subvention de 500€ serait versée à l'association Terre & Océan qui œuvre en faveur de la préservation de l'environnement.

Madame TEYSSIER indique que puisque le nombre de tours a largement été dépassé avec 20 inscriptions et 70 tours réalisés cumulés et puisque le défi a été pleinement réalisé et conformément au règlement du défi, elle sollicite le Conseil Municipal pour le versement de 500 € de subvention à l'association Terre & Océan.

Avant de passer aux votes des délibérations groupées, Madame DUBOÉ souhaite intervenir au nom du groupe d'opposition sur le point numéro 7 pour indiquer qu'il se réjouit de la décision de renouveler le contrat de la responsable de cinéma. Elle précise que « cette infrastructure est pour nous bien plus qu'un lieu de projection, c'est un réel marqueur de notre territoire puisque le Favols est le seul cinéma de proximité de la rive droite métropolitaine ». Elle ajoute qu'ils ont voulu en faire un lieu d'échange, un lieu de rencontre, un lieu de partage, un lieu de lien social avec notamment les ciné-thés si importants pour nos seniors mais pas seulement pour eux, un lieu d'éducation à l'image avec les séances scolaires, Un lieu d'expression de nos associations, un lieu de culture et d'ouverture des consciences. C'est pourquoi Madame DUBOÉ indique que l'équipe municipale lors du précédent mandat a travaillé à sauvegarder cette salle en imaginant un modèle viable avec le support de bénévoles engagés et l'expertise d'une agente spécialisée dans le domaine. Elle ajoute que renouveler ce contrat c'est reconnaître la qualité du travail mené par l'équipe du service culture et notamment la responsable du cinéma pour atteindre les objectifs visés et permettre aux habitués du cinéma Favols de plus en plus nombreux de continuer de venir à se nourrir d'histoires et de témoignages dans une ambiance familiale.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement c'était une volonté et un travail fait avec les équipes d'être dans la continuité car la majorité municipale trouve que c'est une plus-value sur le territoire et que c'est très important de maintenir ce cinéma de proximité comme vous l'avez défini. Monsieur le Maire profite aussi pour remercier tous les bénévoles qui participent à la bonne action de la diffusion et du fonctionnement du cinéma.

MONSIEUR LE MAIRE SOUMET LES DELIBERATIONS NUMERO 1/2/3/4/6/7 ET 8 AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL QUI LES ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES VOIX DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

DÉLIBÉRATIONS DÉGROUPÉES

9. URBANISME - VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS AU SDEEG – REMPLACEMENT HORLOGES ASTRONOMIQUES DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

DELIBERATION N° 2026-50
Présenté en Commission Urbanisme et Aménagement Urbain du 10 juin 2026

Monsieur GIACOMETTI explique qu'à la suite de décalages d'allumage constatés sur le réseau d'éclairage public, des visites de diagnostic ont été réalisées par Citéos sur l'ensemble de la commune afin d'identifier l'origine des dysfonctionnements affectant les horaires d'allumage et d'extinction. À l'issue de ce diagnostic, il apparaît que 20 horloges astronomiques présentent des dysfonctionnements affectant les horaires d'allumage de l'éclairage public.

Monsieur GIACOMETTI informe qu'afin de remédier à cette situation et de fiabiliser le pilotage du réseau, il est proposé de procéder au remplacement de ces équipements par 20 horloges connectées, pilotables à distance et disposant d'une fonction de reporting permettant de suivre quotidiennement les horaires de fonctionnement de l'éclairage public. Le chiffrage réalisé pour la fourniture et la pose de 20 horloges astronomiques, s'élève à un montant de travaux de 9 578 € HT.

Il précise que le cadre de l'exercice de la compétence « Éclairage public » transférée au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG), cette opération peut être financée par le versement d'un fonds de concours, conformément aux dispositions applicables et dans la limite du plafond prévu par l'article L. 5212-26 du Code général des collectivités territoriales. Cette modalité de financement concerne les opérations dont le montant est supérieur à 4 000 € HT.
Le montant du fonds de concours versé par la commune ne pouvant excéder les trois-quarts du coût hors taxes de l'opération, cette dépense sera imputée à la section d'investissement du budget communal.

Monsieur GIACOMETTI propose au Conseil municipal :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours au SDEEG d'un montant de 7 183.50 € pour remplacement horloges astronomiques ;
- de préciser que cette dépense sera inscrite en section d'investissement du budget communal.

Monsieur LUCOT indique :
« Le groupe majoritaire a choisi d'aller vite sur l'allongement des horaires de l'éclairage public, dans le but de diminuer le sentiment d'insécurité de quelques citoyens, avec la promesse en Conseil Municipal d'une neutralité des coûts pour le budget de la commune. Aujourd'hui que les réseaux sociaux bruissent de citoyens étonnés de constater des lampadaires allumés en pleine journée et par grand soleil, vous voilà contraints de vous précipiter sur les horloges à changer. Une vingtaine sont défaillantes et vous nous proposez de les remplacer par des horloges astronomiques connectées dans le but de piloter à distance une partie des lampadaires de la commune. Cette décision précipitée s'inscrit à l'envers d'une logique d'économie qui aurait consisté à terminer le passage en LED des lampadaires anciens modèles et à remplacer les horloges défaillantes par des modèles simples afin d'éviter effectivement les allumages en journée.
Puis, dans un second temps, l'on pouvait programmer le remplacement des horloges de la Commune par des horloges astronomiques connectées et pilotables. Cela permettrait d'établir un réel plan de développement, privilégiant les secteurs nécessitant un pilotage moderne. A titre d'exemple, ce pourrait être dans un premier temps le Centre Bourg, Avenue François Mitterrand, Avenue Vignau Anglade, Avenue Austin Conte.

En effet, de nombreux quartiers ne requièrent pas nécessairement de pouvoir reprogrammer fréquemment les candélabres qui les éclairent : quartiers périphériques, cimetière notamment. En définitive, avec votre proposition, le pilotage de ces horloges ne couvrira en fait qu'une faible part de notre territoire et donc les changements d'horaire nécessiteront toujours l'intervention de notre prestataire.
Mais cela aurait moins d'importance si, en plus, le coût de ces horloges astronomiques n'était pas lui-même, selon nous, d'un prix astronomique. 9 578 € hors taxes pour 20 horloges, ça fait 574 euros TTC par horloge. Ces horloges astronomiques, pilotables à distance, qu'on trouve à partir de 100 euros TTC pièce sur le site de Leroy Merlin. Monsieur le Maire, tout cela sera donc un coût supplémentaire par rapport au budget primitif dont nous avons déjà dit ici qu'il nous préoccupait. Par conséquent, nous allons voter CONTRE cette délibération. »

Monsieur le Maire :
« Merci Monsieur LUCOT, je vais juste répondre à certains commentaires.
Sur le fait d'avoir répondu à un sentiment d'insécurité, nous l'assumons totalement. C'était une volonté de notre part. Le fait de dire que c'était précipité, c'est une volonté aussi. On a voulu agir rapidement et être dans l'action par rapport à ce que nous avions dit. C'est-à-dire faire ce qu'on avait annoncé.
Précipiter, c'est votre sentiment. Dire qu'on doit changer l'éclairage en LED, pour l'instant on a 62 % de l'éclairage qui est remplacé en LED donc il reste un peu plus de 38 % à remplacer.
Dans votre proposition, vous dites qu'il faut remplacer les horloges actuelles par des horloges identiques. Et ensuite, on verra pour remplacer avec des horloges connectées. Dans la réflexion, ça veut dire qu'on aura un double tarif. C'est-à-dire qu'on va dépenser une première horloge, qui au final, dans 5 ans, si on décide de changer les horloges encore fonctionnelles par des horloges astronomiques, seront encore fonctionnelles mais on devra dépenser encore dans de nouvelles horloges connectées pour pouvoir adapter le système.

Notre volonté aujourd'hui, il y a 20 horloges qui dysfonctionnent, sur les 70 environ. Au lieu de remplacer par des horloges classiques, on va partir directement sur des horloges connectées, de façon à répondre déjà à un besoin du territoire. Ça veut dire qu'on n'aura plus, logiquement, de dysfonctionnement sur l'éclairage avec de l'allumage anticipé. Et ce qui va nous permettre aussi de pouvoir gérer par zone une première partie du territoire. Comme on l'a évoqué en commission, le but, c'est d'équiper toute la commune avec des horloges connectées. Ce système-là va fonctionner comment ? On aura à distance le pouvoir de gérer l'éclairage sur des zones de la commune. C'est-à-dire que s'il y a un événement, par exemple, sur Favols, que vous citiez tout à l'heure, on sera en mesure, sur telle ou telle zone, de mettre l'éclairage jusqu'à 2h du matin. Ou, si on voit qu'on est sur une période de pleine lune, on peut très bien dire, on n'allume pas l'éclairage de nuit sur tout le territoire. Et ça, sans frais et sans déplacement des équipes techniques, qui, vous le savez, ont un coût.
Le fait de dire, on a regardé sur Leroy Merlin, permettez-moi, pour certains, vous étiez aux manettes auparavant, vous savez très bien qu'on ne peut pas acheter des horloges comme ça chez un fournisseur. On est réglementé. Et du coup, on est avec un syndicat, on est obligé de passer par ce syndicat. Donc, notre façon de faire est comme ça. »

Monsieur LUCOT :
« Oui, oui, bien sûr, vous ne pouvez pas acheter sur Leroy-Merlin, mais c'était pour indiquer qu'à la base, le coût de ces horloges astronomiques nous semble très très élevé. Et du coup, la stratégie qui consiste à changer la totalité des horloges sur toute la commune nous questionne. Alors, on est d'accord que sur Favols, la programmation des horloges doit être souple et qu'elle puisse être rapide. Mais il y a des quartiers, compte tenu du prix, bien entendu, si ça ne coûtait pas plus cher que des horloges normales, on pourrait équiper tous les quartiers. Mais il y a des quartiers sur lesquels le changement de programmation, à mon avis, ne s'imposera quasiment jamais. Et donc, en effet, vous aurez la possibilité de le faire et sans doute ce sera fait puisque toutes les rues de la commune, du coup, seront, par exemple, retardées. Mais je ne vois pas l'intérêt, personnellement, de retarder l'allumage dans des zones qui ne le nécessitent pas, compte tenu, encore une fois, du coût d'équipement de chaque horloge. »

Monsieur le Maire :
« J'entends tout à fait ce que vous dites. Mais notre volonté aussi sur la mandature, c'est de créer, entre guillemets, de l'animation par quartier. De pouvoir créer de la vie de quartier, et de pouvoir faire des repas de quartier, etc. Ça nous permettra aussi de pouvoir gérer cet éclairage en fonction des animations qu'il y aura par quartier. Donc, dire, aujourd'hui, on ne voit pas l'intérêt dans tel ou tel quartier, c'est compliqué, du coup, de l'anticiper. Mais je comprends votre positionnement. »

Monsieur LUCOT :
« Oui, parce que, en définitive, c'est la contrainte budgétaire qui nous guide. Et dans certains quartiers, alors j'entends bien, si on peut faire des animations par quartier, nous, on est a priori plutôt pour. Mais comme vous avez déjà retardé l'éclairage jusqu'à une heure, j'imagine que les animations de quartier n'iront pas au-delà d'une heure. Donc, finalement, une horloge simple en programmation, enfin, moi, je ne connais pas ces horloges, mais j'imagine qu'une horloge simple dans certains endroits, ça permettrait d'économiser une partie du coût. »

Monsieur le Maire :
« Sauf que le problème de ces horloges, c'est que si demain, on doit faire une modification, une intervention, on sera obligé de faire venir la société. Et vous savez, comme moi, que le coût est quand même assez important.
Bon, je vous propose quand même de soumettre cette question au vote.

Le Conseil Municipal, par 23 voix POUR (Groupe « Cap2026 »), 6 voix CONTRE (Groupe « Vivre Carbon-Blanc ») :

- ✓ DECIDE le versement d'un fonds de concours d'un montant de 7 183.50 € au SDEEG, soit trois-quarts du coût hors taxes de l'opération susvisée ;
- ✓ DIT que ce fonds de concours sera imputé à la section d'investissement du budget de la commune.

10. REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX (RESTAURATION, TRANSPORT SCOLAIRE, ALSH, ACTION JEUNES, ECOLE MULTISPORTS, VACANCES SPORTIVES ET ACCUEIL PERISCOLAIRE)

DELIBERATION N° 2026-51
Présenté en Commission Education/Enfance/Jeunesse et Parentalité du 15 juin 2026

Madame BOURDIEU présente la délibération :
« Je vais tout d'abord commencer par vous faire un petit historique. En 2018 a été mis en place la tarification de l'accueil périscolaire au quart d'heure et à la création des 7 tranches de barème pour certaines activités. En 2023, les tranches de barème ont été créées pour la restauration scolaire et certains tarifs ont été légèrement révisés, tarifs des activités incluant le repas.

En dehors de ces deux évolutions, certains tarifs n'ont pas été revalorisés depuis janvier 2015. Certains tarifs actuels sont les mêmes qu'en 2018 alors que le SMIC a augmenté sur la période 2018-2026 de 24,6%. Les coûts de service ont donc largement augmenté et la part de la charge à l'usager a mathématiquement baissé alors que celle-ci était historiquement basée par rapport aux communes avoisinantes. Par exemple, pour la restauration scolaire, le coût du service aujourd'hui est de 10,47 euros par repas, servi et encadré, alors qu'en 2022 le coût du service était de 8,68 euros. Repas, servi soit une augmentation de 20,6%. Cette augmentation est due non seulement à l'augmentation du coût RH du fait de toutes les décisions des revalorisations du point d'indice des fonctionnaires décidés par l'État à trois reprises entre 2022 et 2024.

Et du fait du coût supplémentaire du nouveau marché de restauration, soit plus de 75 000 euros en est pleine. Au vu de ces différents éléments, il était nécessaire de procéder à une étude de la globalité des tarifs municipaux relatifs à la jeunesse afin de couvrir ces augmentations. L'étude a mis en évidence les coûts de service pour chaque activité facturée et a ainsi permis une revalorisation des tarifs la plus juste possible afin que chaque usager participe à hauteur de ses moyens, caution familiale, en maintenant un reste à charge de la collectivité et une participation de l'usager supportable. Le maximum de participation pour un usager de Carbon-Blanc ne dépasse pas 50 % du coût de service.
Ce travail a été présenté en commission vie associative et sportive pour tous les dispositifs sportifs. A cette occasion, ils ont fait l'objet de modifications pour tenir compte des remarques justifiées et formulées par les membres de la commission.
Une deuxième présentation a eu lieu et lors de la commission éducation jeunesse pour toutes les activités extra-et périscolaires. Nous savons tous que les augmentations tarifaires peuvent être difficiles pour nos administrés les plus en difficulté mais il nous faut également être réalistes sur le devenir des finances communales et trouver des équilibres qui puissent être soutenables pour tout le monde.

Les services/activités concernés sont :

- ✓ RESTAURATION SCOLAIRE + RESTAURATION « USAGERS »
- ✓ TRANSPORT SCOLAIRE
- ✓ ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT)
- ✓ ACTION-JEUNES
- ✓ ECOLE MULTISPORT
- ✓ VACANCES SPORTIVES
- ✓ ACCUEILS PERISCOLAIRES

SOIT 452 TARIFS DIFFERENTS

- ✓ RESTAURATION SCOLAIRE + RESTAURATION « USAGERS »

Tarification actuelle

Quotient familial	Repas
Inférieur ou égal à 548 €	2,90 €
De 549 € à 731 €	3,00 €
De 732 € à 914 €	3,10 €
De 915 € à 1 097 €	3,20 €
De 1 098 € à 1 280 €	3,30 €
De 1 281 € à 1 463 €	3,40 €
Supérieur ou égal à 1 464 €	3,50 €

Tarification proposée

Quotient familial	Repas
Inférieur ou égal à 548 €	3,14 €
De 549 € à 731 €	3,35 €
De 732 € à 914 €	3,56 €
De 915 € à 1 097 €	3,77 €
De 1 098 € à 1 280 €	3,98 €
De 1 281 € à 1 463 €	4,19 €
Supérieur ou égal à 1 464 €	4,40 €

RESTAURATION USAGERS

Typologie usagers	Repas
Personnes âgées	5,89 €
Agents / Enseignants / Intervenants	5,89 €
Extérieurs	9,97 €

✓ TRANSPORT SCOLAIRE

Coût du service = 4,19€/forfait aller-retour
Tarif actuel = 0,85€
Il est proposé au Conseil Municipal de passer à 1€ l'aller/retour

✓ ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT)

Tarification actuelle

Quotient familial	Journée sans repas	1/2 journée sans repas	Journée avec repas	1/2 journée avec repas
Inférieur ou égal à 548 €	1,60 €	0,80 €	4,50 €	3,70 €
De 549 € à 731 €	3,30 €	1,65 €	6,30 €	4,65 €
De 732 € à 914 €	5,00 €	2,50 €	8,10 €	5,60 €
De 915 € à 1 097 €	6,70 €	3,35 €	9,90 €	6,55 €
De 1 098 € à 1 280 €	8,40 €	4,20 €	11,70 €	7,50 €
De 1 281 € à 1 463 €	10,00 €	5,00 €	13,40 €	8,40 €
Supérieur ou égal à 1 464 €	11,80 €	5,90 €	15,30 €	9,40 €

Tarification proposée

Quotient familial	Journée sans repas	1/2 journée sans repas	Journée avec repas	1/2 journée avec repas
Inférieur ou égal à 548 €	4,32 €	2,21 €	5,61 €	3,51 €
De 549 € à 731 €	5,94 €	3,04 €	7,72 €	4,82 €
De 732 € à 914 €	7,02 €	3,60 €	9,12 €	5,70 €
De 915 € à 1 097 €	8,64 €	4,43 €	11,23 €	7,01 €
De 1 098 € à 1 280 €	9,72 €	4,98 €	12,63 €	7,89 €
De 1 281 € à 1 463 €	11,34 €	5,81 €	14,74 €	9,20 €
Supérieur ou égal à 1 464 €	12,42 €	6,36 €	16,14 €	10,08 €

✓ ACTION-JEUNES

Il est proposé de définir les catégories ainsi :

Catégorie 1 : activité réalisée sur place ou avec un transport TBM, sans prestation payante à la charge de la ville (coût de service = 12, 10€)

Catégorie 2 : activité nécessitant un transport non TBM ou activité avec une prestation à la charge de la ville inférieure à 7€/participant (coût de service = 17,10€)

Catégorie 3 : activité avec une prestation à la charge de la ville supérieure ou égale à 7€/participant (coût de service = 27,10€)

ACTION - JEUNES			
QUOTIENT FAMILIAL	ACTIVITÉS CATÉGORIE 1 (PAR ACTIVITÉ)	ACTIVITÉS CATÉGORIE 2 (PAR ACTIVITÉ)	ACTIVITÉS CATÉGORIE 3 (PAR ACTIVITÉ)
Inférieur ou égal à 548 €	1,51 €	2,14 €	3,39 €
De 549 € à 731 €	2,27 €	3,21 €	5,08 €
De 732 € à 914 €	3,03 €	4,28 €	6,78 €
De 915 € à 1 097 €	3,78 €	5,34 €	8,47 €
De 1 098 € à 1 280 €	4,54 €	6,41 €	10,16 €
De 1 281 € à 1 463 €	5,29 €	7,48 €	11,86 €
Supérieur ou égal à 1 464 €	6,05 €	8,55 €	13,55 €

✓ ECOLE MULTISPORT et VACANCES SPORTIVES

Tarifs actuels

Quotient familial	Vacances sportives (par jour)	Ecole Multisports (pour l'année)
Inférieur ou égal à 548 €	7,00 €	35 €
De 549 € à 731 €	8,10 €	40 €
De 732 € à 914 €	9,20 €	45 €
De 915 € à 1 097 €	10,30 €	50 €
De 1 098 € à 1 280 €	11,40 €	55 €
De 1 281 € à 1 463 €	12,50 €	60 €
Supérieur ou égal à 1 464 €	13,60 €	65 €

Proposition

Quotient familial	Vacances sportives (par jour)	Ecole Multisports (pour l'année)
Inférieur ou égal à 548 €	10,00 €	50 €
De 549 € à 731 €	11,10 €	55 €
De 732 € à 914 €	12,20 €	60 €
De 915 € à 1 097 €	13,30 €	65 €
De 1 098 € à 1 280 €	14,40 €	70 €
De 1 281 € à 1 463 €	15,50 €	75 €
Supérieur ou égal à 1 464 €	16,60 €	80 €

✓ ACCUEILS PERISCOLAIRES

- Le coût du service après participation de la CAF est de 1,69 € / quart d'heure
- Les tarifs n'ont pas évolué depuis septembre 2018
- La nouvelle tarification consiste en une augmentation de 10%

Quotient familial	1/4 h actuel	Proposition
Inférieur ou égal à 548 €	0,15 €	0,17 €
De 549 € à 731 €	0,30 €	0,33 €
De 732 € à 914 €	0,40 €	0,44 €
De 915 € à 1 097 €	0,50 €	0,55 €
De 1 098 € à 1 280 €	0,60 €	0,66 €
De 1 281 € à 1 463 €	0,70 €	0,77 €
Supérieur ou égal à 1 464 €	0,80 €	0,88 €

Intervention Madame DUBOÉ :

« Monsieur le Maire, Chers Collègues, je m'excuse par avance, je vais être un peu longue.

Nous souhaitons intervenir pour expliquer pourquoi nous ne pouvons pas approuver en l'état la proposition faite ce soir au Conseil Municipal concernant l'augmentation des tarifs municipaux.

Si nous comprenons parfaitement que des hausses sont nécessaires, comme vous l'avez dit, au vu des augmentations des prestataires, des coûts de personnel, nous ne validons cette proposition ni sur le fond, ni sur la forme.

Si nous regardons de plus près les grilles proposées, tout d'abord pour l'Ecole Multisports et les Vacances Sportives, ce sont des dispositifs auxquels nous sommes profondément attachés, qui permettent à des jeunes de découvrir des activités sportives et de pratiquer avant de se tourner vers des clubs pour ceux qui souhaiteraient poursuivre. A l'heure de la sédentarité excessive des enfants et des jeunes, ces dispositifs fonctionnent et nous nous en réjouissons. Il faut les préserver. Or, vous proposez une augmentation uniforme de 3 euros par jour, soit 15 euros supplémentaires pour une semaine de vacances sportives, comme pour une année d'école multisport, quel que soit le quotient familial des familles. Derrière une apparence d'égalité, ce système n'est pas équitable, puisque vous demandez l'effort le plus important aux familles les plus fragiles. Pour être concrète, + 43 % pour la tranche 1, qui correspond aux foyers les plus fragiles, + 23 % pour la tranche 7, foyers les plus aisés.

Les Carbonblannais découvrent ainsi votre véritable conduite politique pour notre ville. Pour toutes les tranches, ce sont des hausses conséquentes qui devront s'ajouter aux hausses des autres services, sans parler des hausses nationales des prix, qui impactent déjà fortement le budget des familles.

Quant aux nouveaux tarifs proposés pour l'ALSH du mercredi et des vacances...Je veux bien voir le document, parce que nous avons deux documents avec des tarifs différents : le rapport que vous nous fournissez ce soir, et ce qui est affiché au tableau d'une part d'une part, et le tableau des tarifs que vous nous avez fournis en pièces jointes avec la convocation d'autre part. Donc je ne sais pas de quels tarifs nous parlons en fait ce soir. En tout cas, la grille qui est projetée est celle qui a été présentée en commission. Nous avons travaillé sur le document d'accompagnement, et je vous avoue que nous avons pris notre calculatrice, mais nous n'avons pas compris la clé que vous avez utilisée pour construire la nouvelle grille.

En tout cas, nous avons constaté, et c'est valable aussi avec ces tarifs projetés, avec regret que pour les journées et demi-journées sans repas, comme pour l'école multisport et les vacances sportives, les augmentations appliquées sont bien plus élevées pour les tranches les plus fragiles. Alors avec ceux qui sont affichés, on a du + 160 % pour les plus fragiles, tandis que ceux qui étaient dans le tableau annexe, on était dans les 37 % d'augmentation. Et pour les tranches les plus aisées, on était à 17 % d'augmentation.

Aussi, je n'ai pas eu le temps de refaire les calculs avec ceux présentés.

Ces hausses sont plus progressives pour les journées et demi-journées avec repas, ce qui nous paraît judicieux, mais l'ensemble reste peu lisible au regard de l'objectif d'obtenir des recettes plus en conformité avec le coût de la prestation.

Donc merci de préciser sur quels tarifs nous devons nous baser ce soir et de bien vouloir nous expliquer comment ont été établis ces nouveaux tarifs de l'ALSH, parce qu'actuellement, nous avons du mal à les comprendre et ils ne semblent pas correspondre aux objectifs annoncés en commission.

Sur la forme, en commission vie locale, associative et sportive, où ce sujet a été abordé, même si ce n'est pas écrit dans le rapport, les élus du groupe majoritaire qui étaient présents, ils sont plusieurs ici, je ne parle donc pas de vous Monsieur le Maire, ont exprimé, tout comme moi, pour le groupe d'opposition, leur désaccord sur cette proposition d'augmentation uniforme des tarifs de l'école multisport et des vacances sportives. Nous avons alors effectué un vrai travail pour rendre ces tarifs plus équitables. Nous nous sommes mis d'accord.

Alors nous nous posons la question, à quoi servent les commissions si on ne tient pas compte du travail qui est réalisé avec l'ensemble des élus ? Nous n'imaginons pas que les élus qui ont exprimé alors leurs désaccords sur une mesure inéquitable voteront favorablement aujourd'hui.

À quoi servent les commissions que vous organisez si les chiffres travaillés sont différents de ceux mis au vote en Conseil Municipal ?

D'autre part, comme je l'ai déjà dit, les hausses des différents services vont avoir un impact non négligeable sur le budget des familles dès la rentrée 2026. Monsieur le Maire, vous qui vous êtes exprimé pour une ambition démocratique à la Métropole, nous espérons que vous appliquez cette même philosophie au niveau de la commune. Aussi, les représentants de parents d'élèves de la commune ont-ils été associés pour travailler avec vous la question des tarifs municipaux ?
Nous vous remercions de nous apporter des éléments aux différents points soulevés. »

Monsieur le Maire :
« Merci, Madame DUBOÉ. Alors, au niveau des fichiers et des tableaux présentés, je pense que ce sont les bons. »

Madame DUBOÉ :
« Ce sont lesquels, les bons ? Ceux qui sont projetés, ceux qui sont dans le rapport ou ceux transmis en pièces jointes de la convocation ?

Monsieur le Maire :
« Ceux qui sont en pièces jointes, a priori, sont les bons. »

Madame DUBOÉ :
« Donc, ce ne sont pas ceux qui sont projetés. »

Monsieur le Maire :
« A priori, non. » A priori, il y a une erreur là-dessus. Ce sont ceux de la pièce jointe qui sont les bons. »

Madame DUBOÉ :
« Vous pouvez avouer que ce n'est pas simple à suivre. »

Monsieur le Maire :
« On vous prie de nous excuser. Toutefois, je vous rappelle que vous avez une adresse mail et que vous pouvez aussi nous faire remonter l'information pour qu'on puisse le faire rapidement, de façon à ce qu'on collabore, comme ça se passe en commission. »

Madame DUBOÉ :
« Alors, on a fait des remontées là-dessus, sur le rapport. Enfin, nous, on s'est basé sur les pièces jointes. On n'a pas relu tout le rapport. »

Monsieur le Maire :
« Mais comme là, vous dites que vous avez travaillé sur le rapport et aussi sur les pièces jointes, ça veut dire que vous avez remarqué une incohérence. »

Madame DUBOÉ :
« Non, non, c'est en arrivant. C'est en arrivant, j'ai regardé le rapport pour vérifier les tarifs, pour vérifier que mon discours serait clair. C'est là que je me suis aperçue de la différence. »

Monsieur le Maire :
« Concernant le travail en commission. Si je ne m'abuse, effectivement, donc, je n'étais pas à cette commission mais ma collègue Marion y était. Vous y avez mis des observations. On a tenu compte de ces observations sur certains tarifs et nous avons modifié en fonction de vos observations. Donc, de dire qu'on ne tient pas compte de vos avis, je trouve que c'est très malhonnête. »

Madame DUBOÉ :
« Je parlais de la commission... »

Monsieur le Maire :
« Vous me permettez de terminer, s'il vous plaît. Je vous donne la parole après. Les tableaux ne sont pas identiques, donc, effectivement, c'est un mea culpa et on vous enverra les tableaux définitifs à la suite du Conseil et demain avec les tableaux vérifiés.
Le fait de dire, du coup, qu'on est sur une augmentation uniforme au multisports, c'est quelque chose qui a été travaillé aussi avec les équipes et avec vous aussi en commission. Honnêtement, nous avons voulu être le plus équitable possible dans la réflexion au niveau des quotients familiaux, au niveau des pourcentages, au niveau de l'activité, au niveau des taux d'activité. Comme vous le voyez, il y a quand même 452 tarifs différents.
Le fait de dire que c'est un acte politique, je trouve que c'est aussi malhonnête, parce que vous savez comme moi que vous auriez été aux manettes, vous auriez aussi fait ce travail sur les tarifs. Honnêtement, que ce soit nous ou vous, vous savez très bien, vous étiez aux manettes il y a quelques mois de ça, vous savez très bien qu'il était impératif de travailler sur ces tarifs. Si je ne m'abuse, quand vous avez travaillé effectivement sur les tarifs les années précédentes, les parents d'élèves n'étaient pas associés sur les tarifs. Nous préférons travailler avec vous en commission sur les tarifs et les décisions et calculer l'impact communal qu'il peut y avoir. On a tenu, honnêtement, on a tenu compte vraiment toutes les classes familiales dans ces tarifs, de façon à ce que ce soit le plus homogène, le plus équitable possible.
Vous faites référence à la Métropole, je ne répondrai pas à ce commentaire au niveau de la Métropole, ce n'est pas le sujet ni le lieu. En tout cas, on a une volonté effectivement de participation et de travail avec les habitants. Juste avant le Conseil Municipal, nous avons déjà travaillé avec les parents d'élèves et les directions d'école pour travailler sur un plan canicule. Donc je pense qu'on est complètement dans le dialogue avec les habitants et complètement dans le travail et aux affaires. »

Madame DUBOÉ :
« Alors, je vais reprendre quelques points, puisqu'apparemment, je n'ai pas été assez précise.
J'ai bien commencé mon intervention en disant que nous étions conscients qu'il y avait des évolutions de tarifs à faire au vu des différentes augmentations des coûts. Du coup, je l'ai bien dit.
Par contre, nous ne l'aurions pas fait de cette manière. Ce que nous remettons en cause, c'est l'uniformité d'augmentation, que ça soit pour l'école multisports ou les vacances sportives, et le fait aussi que les pourcentages d'augmentation sont plus élevés pour les plus fragiles pour l'ALSH du mercredi et des vacances.

Alors, vous dites qu'on a tenu compte de nos remarques. Je suis désolée, mais moi, je parlais de la commission vie locale sportive et associative. Et non, on a fait une contre-proposition sur une remarque, d'ailleurs, pour ne pas le citer, de Monsieur LECUYER, qui a trouvé effectivement que ce n'était pas une proposition égalitaire. On est plusieurs à avoir noté tout de suite que l'augmentation en pourcentage est plus élevée pour des familles qui sont dans le besoin. Les augmentations que vous proposez, comme elles se cumulent, pour certaines familles qui ont deux, trois enfants, cela va se compter en plusieurs dizaines d'euros par mois. Donc, ce n'est pas négligeable.
Et enfin, aussi, pour répondre à votre remarque sur notre travail avec les familles, dès qu'il y a eu des modifications de tarifs, il y a eu des réunions de concertation avec les parents. Donc, voilà, nous avons travaillé avec les parents quand il y avait un impact sur leur budget. »

Madame BOURDIEU :
« Je vais parler par rapport aux tarifs municipaux. On les a tous mis en commission. Monsieur LABESSE était là, il n'a fait aucune remarque, il n'a pas dit que ce n'était pas juste, que ce n'était pas bon, il était d'accord avec nous. Donc moi je me pose la question, pourquoi aujourd'hui vous n'êtes plus d'accord ? »

Madame DUBOÉ :
« Alors ce qui a été dit en commission d'après ce que nous avons compris, c'est que les tarifs qui étaient proposés pour l'accueil à l'ALSH allaient être rechangés entre la commission et le Conseil Municipal. Et il y a eu, effectivement, un deuxième envoi avec des nouveaux tarifs qui sont dans la pièce jointe, mais qui ne sont pas affichés là ce soir. Comment voulez-vous que Monsieur LABESSE se positionne sur des tarifs qui n'étaient pas encore donnés ? »

Madame BOURDIEU :
« Quand on a fait les tarifs, on a vu qu'en fin de compte sur les petits quotients familiaux, il y avait plus d'augmentation que sur les plus gros quotients familiaux. Du coup, on a rectifié et les plus petits quotients familiaux ont moins de pourcentage d'augmentation que ceux des plus gros. »

Madame DUBOÉ :
« Alors, je suis désolée. Si vous voulez, j'ai fait tous les calculs. Vous les avez là. Et en ce qui concerne les tarifs ALSH sans repas, journée, je parle bien de ceux sans repas, les hausses sont plus importantes en pourcentage. 35 % de hausse pour la tranche 1, pour les tarifs journée sans repas, et 14,5 % d'augmentation pour la tranche 7. Donc, peut-être que c'est moins pire que ce que vous aviez présenté, mais c'est encore les personnes en situation les plus précaires à qui on demande le plus grand effort. Je peux vous prêter le document, si vous voulez. »

Monsieur le Maire :
« J'entends votre commentaire, qu'on touche du coup à la précarité. J'entends votre son d'alarme comme quoi nous ne faisons pas attention à la précarité, que nous touchons aux plus défavorisés et tout ça.
Je le répète, en commission, on a vraiment travaillé sur l'équité. Le souci de tableaux, je vous le dis encore une fois, nous en sommes désolés, on est confus avec les services. Dès demain, on regardera les tarifs, on vous enverra les définitifs de façon à ce qu'il n'y ait plus de confusion à ce niveau-là.
Pour rappel aussi, au niveau des tarifs, ce qu'on a regardé aussi pour être le plus juste possible, c'est de s'étalonner au niveau du territoire où on se situait. Quand on regarde les communes voisines, nous sommes aujourd'hui les moins chères. Quand on regarde les communes comme Bassens, Saint-Loubès, Ambarès, nous sommes les moins chères sur la totalité de notre service. Donc si vous voulez, on fait très attention aussi à cette augmentation parce que nous sommes aussi sensibles aux gens qui sont en précarité. »

Madame DUBOÉ :
« Alors, juste, c'est vrai que si vous regardez purement les tarifs, Carbon-Blanc reste un peu plus bas que dans certaines communes, ça dépend des communes. Globalement, on peut avoir cette tendance-là. Après, ce n'est qu'un des éléments comparatifs, puisque sur d'autres communes, il y a aussi d'autres dispositifs d'aide et de solidarité, notamment sur l'achat du matériel ou des choses comme ça, que Carbon-Blanc ne propose pas. Donc, il faudrait regarder vraiment dans le détail, et dans l'ensemble des critères, des éléments. Là, vous avez une vision sur un critère, mais c'est une question qui est beaucoup plus globale.
Je pense qu'on a fait le tour de la question. En tout cas, ce que vous proposez, ce n'est pas notre vision du dialogue, d'une démocratie participative, et encore moins de la solidarité. Donc, pour toutes ces raisons, nous voterons CONTRE cette délibération, avec, j'imagine, certains qui déjà s'étaient opposés du groupe majoritaire pendant la commission vie locale. Merci. »

Monsieur le Maire :
« Allez, on va mettre cette délibération au vote après cette jolie phrase. »

Le Conseil Municipal, par 22 voix POUR (Groupe « Cap2026 »), 6 voix CONTRE (Groupe « Vivre Carbon-Blanc ») et 1 ABSTENTION (Monsieur LECUYER) DECIDE de modifier les tarifs.

11. POLICE MUNICIPALE – CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA VILLE ET LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

DELIBERATION N° 2026-52

Monsieur GIACOMETTI indique que dans un souci de transparence et de travail commun, il n'y avait pas de commission pour élaborer ce sujet et que le groupe d'opposition a été destinataire il y a trois semaines à peu près de la convention de façon à pouvoir faire des retours en cas de nécessité. À ce jour, aucun retour n'a été fait sur cette convention.

Monsieur GIACOMETTI rappelle que la Police Municipale et les forces de sécurité de l'État ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire de la commune. En aucun cas, il ne peut être confié à la Police Municipale de mission de maintien de l'ordre.

Monsieur GIACOMETTI explique que la présente convention, établie conformément aux dispositions de l'article L. 512-4 du code de la sécurité intérieure modifié par l'article 8 de la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021, précise la nature et les lieux des interventions des agents de la Police Municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État.

Pour l'application de la présente convention, les forces de sécurité de l'État sont la Gendarmerie Nationale. Les responsables des forces de sécurité de l'État sont, le commandant de la communauté de brigades ou de la brigade territoriale autonome de gendarmerie territorialement compétents.

Monsieur GIACOMETTI demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Monsieur PRIM :
« Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, nous voterons bien sûr cette délibération, ce d'autant plus qu'elle est le fruit du travail que nous avions mené avec nos deux policiers municipaux précédemment. A l'époque, dans ce document, nous avions voulu détailler notre politique de tranquillité publique. Vous avez repris en l'état cette convention, ce qui nous convient parfaitement. Cependant, en l'absence d'une plénière du Conseil local de Sécurité et de Prévention de la délinquance qui permet, j'explique aux gens en même temps, d'exposer le bilan. Attention, ce n'est pas un reproche qu'il n'y en ait pas eu. Je tiens à le préciser. Pour des raisons techniques, c'était compliqué. Mais le CLSPD, ça nous permet d'exposer le bilan de l'année passée et présenter les actions à venir. Donc, du coup, nous souhaiterions avoir quelques éclairages déjà sur votre politique de tranquillité publique. En particulier, nous souhaiterions savoir ce qu'il en est des groupes de travail et de partenariats mis en place sous notre mandature. D'autant plus que les réseaux sociaux font état d'une recrudescence d'actes délinquants ou d'incivilité récurrente, alors qu'il s'agisse d'insécurité réelle ou de sentiments d'insécurité, comme quoi l'éclairage n'a pas atteint l'objectif recherché, entre parenthèses, pour l'instant.
Nous souhaiterions aussi également connaître vos options en matière de prévention, notamment sur les 11-18 ans. Et nous pensons particulièrement aux partenariats établis avec le collège. Voilà, l'avoir dégroupé offre l'occasion de vous permettre, par rapport à la population, d'expliquer ce que vous voulez mettre en place en matière de prévention et de sécurité. Voilà, pour voir où on en est. »

Monsieur SIBELET :
« Alors je vais intervenir là-dessus. Donc le bilan au niveau de la sécurité au niveau de Carbon Blanc, il est simple, puisque j'ai regardé un petit peu ce qui se passait au niveau de la gendarmerie. Elle m'a fait un petit topo au niveau de ses dossiers en matière judiciaire. Ils sont à plus entre 1000 et 1500 dossiers qu'ils ont en matière judiciaire, ce qui fait qu'au niveau de la présence de voix publiques, ils ont quelques soucis parce qu'ils favorisent l'actualité en matière judiciaire plutôt que la présence de la voie publique. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point que nous avons à l'heure actuelle au niveau de Carbon Blanc, c'est quoi ? C'est que nous n'avons que deux policiers municipaux à l'heure actuelle. Et je ne veux pas rentrer dans les détails là-dessus, parce qu'il y a une policière municipale qui, à l'heure actuelle, a un problème de santé. Donc on ne se retrouve qu'avec un seul. Donc là aussi, en matière judiciaire et en matière de présence sur voie publique, ça pose un problème.
Donc aussi, nous avons un problème avec le Prado. Parce que je ne sais pas si vous avez vu un petit peu ce qui se passe au niveau du Département. Le déficit qui est en train de se faire, la mise sous tutelle qui est pratiquement, enfin, qui est là à l'heure actuelle. Nous avons reçu un petit courrier. Et puis j'ai vu le Département un petit peu au niveau du Prado, je crois que vous connaissez un peu le sujet. Tout est en la matière en diminution.
J'interviens aussi au niveau des jeunes. Diminution des budgets un peu partout. Là aussi, nous sommes en train de travailler là-dessus pour essayer d'élaborer quelque chose en matière de délinquance et au niveau de la prévention. Notamment au niveau des réseaux sociaux. Je suis en train de travailler là-dessus. C'est très difficile. Parce qu'à l'heure actuelle, tous les budgets diminuent. Et puis nous, nous sommes en difficulté à l'heure actuelle avec une Police Municipale qui en déficit aussi. Voilà un petit peu mon ressenti. »

Monsieur PRIM :
« Juste une question.
Par rapport au Prado, est-ce que vous allez écrire votre ressenti au sujet de ce qui se passe, parce que vous ne l'avez pas annoncé. Ce n'est pas à moi de le faire, même si je suis au courant. Je ne peux pas le faire de ma place parce que, je précise pour ceux qui ne le savent pas, je suis éducateur au Prado. Donc là, je n'ai pas la même casquette. Il y a des choses que je ne pouvais pas dire même avant. Voilà. Je tiens à le préciser.
Du coup, est-ce que vous comptez quand même agir ou faire remarquer des choses au Président du Conseil Départemental, même si ça n'agira peut-être pas ? Sachant que je tiens à préciser que ce que nous avions mis en place, en tout cas dans le mandat précédent, c'est vraiment un travail sécuritaire avec la gendarmerie, mais en parallèle, il y avait tout un travail avec les éducateurs du Prado. Et notamment, on a connu une période compliquée sur Favols avec certains jeunes qui ne voulaient pas au départ entendre parler d'éducateurs, et qui étaient dans des actes délinquants. Je parle de mineurs qui, après que la justice soit passée, grâce à tout le travail justement de la gendarmerie, ont pu ensuite être récupérés par le Prado pour partir ensuite sur de l'insertion et dont on n'entend plus parler. »

Là, maintenant, ce dont j'ai peur, c'est qu'il y en ait d'autres qui arrivent. Ça, c'est le lot quotidien. C'est pour ça aussi que je vous demandais ce qui est mis en place encore dans le partenariat. Vous continuez le partenariat avec la gendarmerie, je suppose, et tout ce qui avait été mis en place, parce qu'on a quand même vu les résultats sur 6 ans. On a obtenu une baisse de la délinquance. On a eu peut-être de la chance, mais surtout une pratique. J'ai les chiffres. Il suffit d'aller sur le site par rapport au mandat précédent. Sinon, n'importe qui peut aller sur les chiffres de la Préfecture ou du Ministère de l'Intérieur. Il suffit de taper le ministère de l'Intérieur et on les a, année par année. Ainsi on peut voir que ça a diminué. Si vous voulez, j'ai tous les tableaux et les schémas depuis 2016.
En tout cas, nous, ça a diminué sur Carbon-Blanc en 6 ans, contrairement à certaines communes à côté. Et ça, on ne l'a jamais mis sur les réseaux pour ne pas embêter les communes comme Sainte-Eulalie en disant que là-bas, ça augmente. Nous avons au moins maintenu le taux de délinquance. Pour être clair, nous avons réussi ça. Pardon si je suis un peu trop long. »

Monsieur le Maire :
« Pas de souci, la question est légitime. Notre volonté, contrairement à ce qui a été fait sur votre mandature, ou sur la mandature d'avant, n'est pas d'enlever tout ce qui était bien. Notre volonté s'inscrit dans une continuité. Je tiens à le préciser, parce que je sais que pendant la campagne, il a été dit qu'on allait modifier des choses. Donc je tiens à le préciser, pour tout ce qui se faisait de bien, nous sommes dans la continuité. Même s'il y a des choses qui ne nous plaisaient pas, on va essayer de les améliorer, mais on n'est pas là pour tout sortir, tout détruire. Ce n'est pas notre volonté.
Aujourd'hui, on est dans la continuité. Sur le travail qui a été fait, vous l'évoquez, il y a réellement eu un travail avec le Prado, le CLSPD et la gendarmerie. On est dans cette continuité-là aussi. Les réunions hebdomadaires

qui se faisaient, elles se font toujours. Il y a de l'accompagnement avec le collège, il y a de l'accompagnement avec les services, il y a de l'accompagnement avec la gendarmerie. Il y a un mois de ça, j'étais dans le bureau du procureur pour mettre en place une convention pour pouvoir faire de la prévention et pouvoir aussi répondre et soulager, on va dire, la gendarmerie. C'est-à-dire que quand il y a des petites délinquances, pouvoir faire du rappel à l'ordre et aussi des travaux d'intérêt général. On attend la signature de la convention, mais c'est en cours. On a tous ces éléments-là. On est vraiment sur la prévention. Le but, ce n'est pas de faire de la répression totale. On est là pour accompagner. Pas plus tard que samedi, lors de la permanence que j'ai faite, il y a eu un mois et demi, il y a eu un feu de poubelle au niveau de Favols. On a identifié les personnes, j'ai reçu la famille et je me suis expliqué avec le jeune. La poubelle est remboursée. En fait, et c'est pareil, ça n'a pas été évoqué sur les réseaux. Le but, on n'est pas là non plus pour développer tout ça. Donc on est vraiment dans cette action-là.
En ce qui concerne la Police Municipale, on va l'évoquer maintenant. Comme on l'a dit, on est en difficulté aujourd'hui. On est sur deux effectifs. On a un agent en arrêt pour maladie qui reviendra après, sûrement, ses congés. Nous avons acté notre troisième Policier Municipal lors du dernier conseil. On était en phase de recrutement. Ce qui s'est passé, c'est qu'on devait faire l'entretien cette semaine. Et cet agent-là, en question, a trouvé un poste ailleurs. Donc du coup, on va relancer le recrutement. Vous savez comme moi que ce n'est pas simple de recruter un agent de Police Municipale. Et donc on est dans cette démarche-là. On est vraiment dans ce travail efficace et commun avec tout le monde.
Et concernant le Prado, on a reçu le courrier dans la semaine. L'idée, c'est effectivement d'écrire au Président ou aux Conseiller Départementaux pour se poser la question du pourquoi et du comment. Sachant qu'ils ont quand même un local sur la commune. Voilà l'idée, c'est de comprendre le pourquoi de cette décision et d'essayer de travailler là-dessus. »

Monsieur PRIM :
« Si vous me permettez, juste... Moi aussi, je l'ai fait de mon côté, mais à titre de professionnel et ancien élu de la majorité, avec des techniciens. Je l'ai fait simplement lors d'une réunion où on était. Je tiens à vous remercier de continuer les rappels à l'ordre. Je tiens à souligner, pour ceux qui ne le savent pas, parce qu'on l'a fait aussi, c'est un outil très important parce que c'est le premier pas dès qu'il y a... C'est plus qu'une incivilité, parce que c'est un premier petit délit. Comme les familles sont aussi présentes et sont responsabilisées, certains arrêtent et d'autres continuent. Mais au moins, il y a eu par cette première étape, quelque chose de l'ordre de la justice, on va dire. Cela permet de dire que ce n'est pas normal. Voilà. Et ça, c'est important que Monsieur le Maire le fasse. »

Monsieur le Maire :
« Effectivement, avec le Procureur, on avait vraiment travaillé dans la bilatéralité. En fait, l'idée, c'est que dès l'instant où on a une intervention, ils sont au courant. Et en fait, il y a un vrai suivi des dossiers autant sur la commune que dans leurs enceintes. Et donc, on a ce rappel à l'ordre, mais on a aussi... Enfin, on m'a donné aussi le pouvoir, entre guillemets, pour tout ce qui est dépôt sauvage. C'est-à-dire qu'on va pouvoir intervenir là-dessus quand il y a des dépôts sauvages, on a eu le cas, c'est évoqué sur les réseaux. Pour information, mardi, j'étais dans le squat, justement, discuter avec eux... Enfin, ce n'était pas eux, a priori. Mais bon, du coup, il y a un travail là-dessus. On est sur le terrain à ce niveau-là. Voilà.
Allez, je vais soumettre au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des membres représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

12. ASSOCIATION LES MAINS AGILES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OCTOBRE ROSE 2026

DELIBERATION N° 2026-53

Madame TUELLA rappelle que dans le cadre de l'événement « Octobre Rose », la ville de Carbon- Blanc et son CCAS organisent avec les associations locales, une manifestation afin de sensibiliser les personnes dans la lutte contre le cancer du sein.
Considérant que pour 2026, l'association « Les Mains Agiles » s'occupera de l'achat de t-shirts rose pour un montant de 508,98 € ainsi que de parapluies rose pour un montant de 235,20 €. La recette de la vente de ces objets représentera une aide apportée par le territoire à la lutte contre le cancer du sein.

Madame TUELLA explique que la ville souhaite donc prendre en charge cet achat au titre de son soutien et de son investissement à cette action de sensibilisation.

Madame TUELLA sollicite le Conseil Municipal pour une subvention exceptionnelle de 745 € à l'association « Les Mains Agiles » dans le cadre de la manifestation « Octobre Rose ».

Intervention Madame CACOUAULT :
« Monsieur le Maire, Chers Collègues, je vais parler du même sujet mais du côté masculin. Les cancers masculins représentent un enjeu majeur de santé publique en France. Le cancer de la prostate, selon l'Institut National du Cancer, représente 25 % des cancers dans la population masculine. Il touche chaque année 60 000 personnes et fait environ 8 000 décès. On évoque pour celui des testicules 2800 nouveaux cas par an.
Ces pathologies, lorsqu'elles sont détectées tôt, bénéficient de traitements dont le taux de guérison est très élevé. Pourtant, les hommes sont moins enclins à consulter et sont moins informés des signes d'alerte.
La sensibilisation à ces cancers passe donc par des actions de proximité, accessibles et visibles, notamment portées par les collectivités locales. Notre commune s'engage cette année encore auprès d'une association partenaire pour marquer le mois d'Octobre Rose, dédié à la lutte contre le cancer du sein. Nous tenons à saluer la reconduction de cette initiative qui témoigne de l'implication de la municipalité sur les enjeux de santé publique.

Dans un souci d'égalité et de cohérence, il semblerait naturel d'étendre cette démarche au cancer masculin, en envisageant un événement similaire à l'occasion du mois de novembre. Nous souhaitons donc, Monsieur le maire, vous poser les questions suivantes. La municipalité a-t-elle envisagé ou envisage-t-elle d'organiser un événement de sensibilisation au cancer masculin dans le cadre du mois de Movember ? Dans l'affirmative, des associations partenaires pouvant disposer d'une expertise ou d'une connaissance de terrain reconnue pourraient-elles y être associées ? Merci. »

Monsieur le Maire :
« Merci à vous pour ces rappels très importants de santé. Je vous avoue que, comme vous savez, ça fait trois mois que nous sommes en fonction. On ne peut pas tout faire en trois mois. Il nous semblait effectivement important d'être dans la continuité et de soutenir cette action pour Octobre Rose. Ce que vous remontez est un fait. Et honnêtement, je vous invite à ce qu'on travaille réellement tous ensemble pour que, pourquoi pas, dès l'année prochaine, on puisse faire un événement sur Movember et qu'il y ait du coup une équité, on va dire, entre les hommes et les femmes par rapport à ce sujet très sensible. Et vous êtes les bienvenus pour qu'on travaille là-dessus. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des membres représentés, DECIDE :

- ✓ d'octroyer une subvention exceptionnelle de 745 € à l'association « Les Mains Agiles » dans le cadre de la manifestation « Octobre Rose »,
- ✓ d'imputer la dépense sur le compte 65748 de l'exercice 2026.

13. AUTORISATION A APPROUVER LE CADRE ETHIQUE ET RESPONSABLE POUR L'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DE BORDEAUX METROPOLE

DELIBERATION N° 2026-54

Monsieur GIACOMETTI explique que le numérique occupe une place structurante et croissante dans notre vie quotidienne. Il détermine une partie de la trajectoire de nos économies et joue un rôle majeur dans le fonctionnement de nos administrations. L'émergence des intelligences artificielles (IA), en particulier des IA génératives depuis 2023, transforme profondément les modes de production, d'analyse et de diffusion de l'information. Ces technologies, capables de traiter des volumes massifs de données et de mobiliser des puissances de calcul inédites, ouvrent des perspectives majeures pour les politiques publiques locales : amélioration de l'efficience administrative, évolution de la relation aux citoyens et appui renforcé à l'action territoriale.
Cependant, leur déploiement soulève également des enjeux éthiques, sociaux et environnementaux significatifs : biais algorithmiques, risques pour la vie privée, impact énergétique, ou encore menaces de fracture territoriale et de perte de souveraineté numérique.

Pour répondre à ces défis, Monsieur GIACOMETTI informe que la commune s'appuie sur le service commun du numérique de Bordeaux Métropole, mutualisé avec 18 autres communes du territoire.

Par la présente délibération, la commune s'inscrit dans la droite ligne du cadre éthique et responsable pour l'usage de l'intelligence artificielle de Bordeaux Métropole, présenté en Conseil métropolitain le 5 décembre 2025, et mis en œuvre par son service commun du numérique.

Monsieur GIACOMETTI demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le cadre éthique et responsable pour l'usage de l'intelligence artificielle de Bordeaux Métropole, tel que présenté et annexé à la présente délibération ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Madame GIRARD :
« Monsieur le Maire, Chers Collègues, nous allons bien évidemment voter en faveur de cette délibération, mais nous souhaitons faire quelques remarques complémentaires. Il s'agit en effet d'un sujet d'actualité à côté duquel nous ne pouvons pas passer. L'intelligence artificielle a envahi notre quotidien et ne peut plus être ignorée, mais malgré son utilité, elle représente des dangers contre lesquels une collectivité doit se prémunir. Le cadre éthique et responsable proposé par Bordeaux Métropole que nous avons pu retrouver en ligne, et là je fais une petite parenthèse, le lien vers ce cadre aurait pu être joint à la convocation du présent conseil parce qu'on a dû aller le rechercher, parce qu'il n'était pas effectivement joint aux éléments. Donc ce cadre nous rappelle que le contrôle humain est essentiel, que la machine doit rester un outil et ne pas remplacer l'humain, que les données personnelles doivent absolument être protégées avec soin et que l'utilisation de l'intelligence artificielle a un impact nocif considérable sur l'environnement. Nous espérons par conséquent que Carbon-Blanc adhérera pleinement aux quatre principes et aux 16 engagements du cadre métropolitain. »

Monsieur le Maire :
« Merci. Du coup, comme ça a été présenté, effectivement, la commune s'engage à respecter le cadre éthique et responsable pour l'usage de l'intelligence artificielle au niveau du lien, pour mémoire, ça a été mis en pièce jointe, je crois que le cadre éthique avait été mis en pièce jointe, non ? D'accord. Bon, c'est peut-être une erreur de notre part. On s'en excuse. Je soumets cette délibération au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des membres représentés, DECIDE :

- D'approuver le cadre éthique et responsable pour l'usage de l'intelligence artificielle de Bordeaux Métropole, tel que présenté et annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour a épuisé le nombre de délibérations et que la séance va se poursuivre avec les questions diverses, à savoir qu'il y a 48 heures, dans le délai réglementaire le groupe d'opposition a posé trois questions. Il invite à poser la première pour pouvoir y répondre, et la deuxième en suivant.

14. QUESTIONS DIVERSES (DEMANDEES PAR LE GROUPE « VIVRE CARBON-BLANC »

- **Coût définitif et choix du prestataire pour l'équipement de la salle du Conseil Municipal,**

Madame DUBOÉ :
« Alors, pour la première question : nous vous demandons le coût définitif de l'installation de la salle du Conseil Municipal, en audio et vidéo, ainsi que du pupitre sonorisé, et d'avoir accès aux différents devis reçus pour la ville concernant ce sujet et le nom du prestataire retenu. »

Monsieur le Maire :
« Concernant l'équipement, les services vous enverront effectivement les trois devis. Trois entreprises ont été consultées par les services municipaux, et notamment par la Directrice de la communication, les devis ont été comparés. L'offre retenue est celle qui présentait forcément le meilleur rapport qualité-prix. La prestation est de 22 000 euros, comme annoncé. Alors honnêtement, le tarif du pupitre, je ne l'ai pas en tête. On vous enverra aussi la facture. On m'annonce. 2940 euros précisément, mais on vous enverra aussi la facture. Comme ça, vous aurez l'élément par rapport à ça. Et la société, donc parmi les trois entreprises qui ont été choisies, s'appelle Artedi Prod. »

- **Subvention exceptionnelle aux associations des Parents d'Elèves pour l'achat de rafraichisseurs dans les écoles,**

Madame DUBOÉ :
« Vous avez annoncé une subvention exceptionnelle pour les associations de parents d'élèves afin d'acheter des appareils permettant de limiter l'effet de la canicule dans les écoles. Nous sommes surpris de ne pas l'avoir vue à l'ordre du jour de ce conseil, au même titre, par exemple, que celle pour l'association « les mains agiles » pour Octobre Rose. Devons-nous comprendre qu'elle serait décalée dans le temps ? Avez-vous arrêté un montant ? »

Monsieur le Maire :
« Alors effectivement, pour le coup, on ne s'est pas précipité sur la chose. Comme je vous l'ai annoncé, on a fait un rendez-vous juste avant le Conseil Municipal avec les parents d'élèves et les directrices pour travailler sur un plan canicule et être cohérents vraiment sur le besoin réel.
Aujourd'hui, on n'a pas établi de montant parce que les parents d'élèves à ce jour ne nous ont pas forcément fourni de devis de matériel. Et aussi, dans le cadre réglementaire, il faut regarder si on a le droit de mettre des ventilateurs, des choses comme ça. C'est pour ça qu'on a pris le temps de ne pas mettre cette subvention exceptionnelle tant que nous n'avions pas de montant réel à dépenser. Mais on est en tout cas en plein travail avec eux pour trouver des mesures acceptables et on va dire pérennes pour les semaines et les mois à venir avec cette canicule et ces fortes chaleurs qui seront inévitables à mon sens. »

Madame GIRARD :
« Quelques remarques supplémentaires sur ce thème-là. Effectivement, l'année scolaire touche à sa fin, donc le timing est un peu serré pour acheter des rafraîchisseurs pour cette année scolaire. On espère qu'en septembre, mais bon on n'est pas à l'abri, mais qu'en septembre on n'aura pas de canicule, ce serait quand même assez catastrophique.
Juste, effectivement, la semaine dernière, Carbon Blanc a fait face à une urgence, comme partout en France. On a bien vu que ce sont les écoles et les collectivités qui ont fait face à une certaine urgence et tout le monde a fait comme il a pu.
Je voulais juste faire remarquer qu'on a été un peu étonnés par certaines décisions qui ont été prises, qui ont manqué un peu de cohérence. L'annonce précipitée de la fermeture des écoles, par exemple, sur une dizaine de jours, un peu brutale, avec moins de 24 heures pour certains parents pour se retourner, malgré bien sûr un accueil minimum prévu l'après-midi, avec quand même 17h30 au plus tard comme limite pour les parents pour venir récupérer leurs enfants. Alors que de l'autre côté, les associations sportives et culturelles continuaient leurs activités encore jusqu'au samedi, me semble-t-il. Alors que l'alerte préfectorale, niveau orange, n'avait même pas encore été déclenchée. Mais bon, ce qui est fait et fait, c'était la semaine dernière. En tout état de cause, comme vous venez vous-même de le rappeler, l'épisode qu'on a connu ne sera pas le dernier, malheureusement. La canicule commence de plus en plus tôt, ça a même commencé en mai cette année. Et vu ce qu'on fait à notre planète, ça ne va pas s'arrêter de sitôt.
Donc le plan que vous avez évoqué lors d'une réunion avec les parents d'élèves, nous aimerions juste, si possible, être associés à sa mise en place, si vous le voulez bien. Il y a déjà effectivement un plan canicule en place pour les séniors, puisque d'habitude, les canicules étaient plutôt en juillet-août. Et j'imagine que vous allez étendre ce plan-là à la gestion des écoles, des structures municipales, etc. Et donc nous demandons, si possible, à être associés à ça. Voilà, c'est notre demande aujourd'hui. »

Monsieur le Maire :
« J'en prends note et je n'y vois pas d'inconvénients. Votre groupe pourra être représenté si vous le souhaitez lors des prochaines réunions qui seront faites. »

- **Information concernant la convention partenariat Prévention et Santé avec l'association APSA.**

Madame DUBOÉ :
« Et donc, la troisième question. Donc, vous nous avez communiqué un projet de convention partenariat de prévention et santé qui était annoncé comme urgent. Il avait été ajouté à la dernière minute à la commission vie locale associative et sportive. Et celle-ci avait été annoncée comme quasi signée par l'association APSA sur sa page Facebook. Depuis, nous n'avons eu aucun retour et cette convention n'apparaissait pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Donc, pouvez-vous nous dire, s'il vous plaît, si la ville a signé, où en est l'engagement de la ville par rapport à cette association ?

Monsieur le Maire :

« Alors effectivement, sur cette association c'était sur la précipitation. On trouvait important de l'aborder à cette commission pour que vous en ayez connaissance et que ça soit dans les tuyaux pour pouvoir la retravailler dans d'autres commissions.

Par ailleurs, après réflexion, nous sommes aujourd'hui dans un diagnostic avec des analyses de besoins et du coup, un travail de territoire sur ce dont on a vraiment besoin en fait, autant sur différents âges et différents besoins. Nous trouvons plus opportun de l'annuler et de pouvoir retravailler sur cette convention avec l'association pour qu'elle réponde en fait à des besoins que nous aurons évalués par rapport à cette analyse. Donc aujourd'hui, on n'a pas de date, il n'y a rien qui est signé. L'association effectivement sur les réseaux avait été assez vite sur ces annonces. Mais en aucun cas, une convention est signée avec cette association et vous serez bien entendu associé, si tel est le cas, à un travail avec cette convention lors d'une commission le jour où nous pourrons la mettre en place par rapport à des besoins de la commune. »

Madame DUBOÉ :

« Merci pour ces précisions. Effectivement, il nous semble important de prendre le temps et de vraiment évaluer les besoins. Après, ils ont communiqué vite, mais en même temps, vous vous êtes laissé prendre en photo. Donc, bon, voilà. Juste pour attirer votre attention, nous, on met juste une vigilance puisque lors de la soirée Ciné-débat autour du Handisport, le secrétaire de cette association s'est présenté avant tout comme le relais d'Edouard Philippe en campagne sur toute la Gironde. Donc, voilà, on se questionne sur le positionnement de cette association.»

Monsieur le Maire :

« Et vous faites bien de le souligner parce que j'ai convoqué justement cette personne pour lui dire que ce n'était ni le lieu ni l'endroit et que sur la commune nous n'avions pas besoin de forcément de ces services à ce niveau-là. Sur le fait de prendre le temps, ça sera la chose où nous serons d'accord sur la soirée pour clôturer ce Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire souhaite une bonne soirée à tous et de belles vacances et clôt le Conseil Municipal. La séance est levée à 19H47.

Le Maire,

MAIRIE DE CARBON-BLANC 33 - Gironde

Yohann GIACOMETTI

Le Secrétaire de Séance,

Antoine COUSIN